

**RÉGLEMENTATION NON HARMONISÉE AU NIVEAU EUROPÉEN**

# **APPAREILS DE BRONZAGE À RAYONNEMENTS ULTRAVIOLETS**

## **DOMAINE COUVERT**

Les conditions de vente et de mise à disposition du public des appareils de bronzage par rayonnement équipés d'émetteurs ultraviolets, utilisés directement par le public ou mis à sa disposition.

## **RÉGLEMENTATION FRANÇAISE**

- [Décret n°2013-1261 du 27 décembre 2013](#) relatif à la vente et à la mise à disposition du public de certains appareils utilisant des rayonnements ultraviolets
- [Arrêté du 20 octobre 2014](#) relatif à la traçabilité des appareils de bronzage et fixant les modalités du contrôle de ces appareils et les conditions d'accréditation des organismes chargés du contrôle
- [Arrêté du 20 octobre 2014](#) relatif à l'information et aux avertissements destinés aux exploitants et aux utilisateurs d'appareils de bronzage

## **CONTACTS**

### ➤ **ADMINISTRATIONS EN CHARGE DE LA RÉGLEMENTATION**

- Ministère du travail :
  - DGS – Bureau environnement extérieur et produits chimiques EA 1
- Ministère de l'économie et des finances :
  - DGCCRF – Bureau des produits et prestations de santé 5B  
[bureau-5b@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:bureau-5b@dgccrf.finances.gouv.fr)

### ➤ **ADMINISTRATION EN CHARGE DE LA SURVEILLANCE DU MARCHÉ**

- Ministère de l'économie et des finances :
  - DGCCRF – Bureau des produits et prestations de santé 5B  
[bureau-5b@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:bureau-5b@dgccrf.finances.gouv.fr)

### ➤ **FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE**

- Syndicat National des professionnels du Bronzage en cabine (SNPBC)  
14, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris  
Tél. : 01-42-65-99-77 – <http://www.snpbc.org>

## **RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

- Une fiche technique de la DGCCRF relative aux appareils de bronzage est disponible sur le lien :  
<http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Bronzage-en-institut>